

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	16	12

Date de la convocation
16 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation
16 novembre 2023

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Séjour neige 2024

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 060-216000430-20231122-412023-DE

EXTRAIT N°41/2023 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-trois et le 22 novembre à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARECHAL Philippe, Maire.

Présents : MARECHAL Philippe, MARMIN Philippe, LUGEZ Carine, ARHUR Sylviane, ALMIENTO-MARTIN Christelle, HERGLE Gilles, GERARD Elodie, VERHOESTRAETE Jean Pierre, MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice

Pouvoirs : DUPAS Fabien à LUGEZ Carine, ANDRIES Christophe à ARHUR Sylviane

Absents excusés : ETHEVE Jean Victor, STIZ Catherine, BAPTISTE Christophe, GUILLOU Marie Odile

Secrétaire de séance : LUGEZ Carine

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que chaque année les écoliers de la classe de CM2 partent en Séjour Neige. Les enfants partiront du 24/02/2024 au 02/03/2024. Le séjour aura lieu à ABONDANCE. Le coût par élève est de 855 € sachant qu'il y a 22 élèves à ce jour.

Une participation financière à hauteur de la moitié du coût du séjour soit 427.50 € est demandée aux familles.

Chaque famille aura la possibilité de régler en 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 fois à conditions de venir le signaler en mairie (tableau ci-joint).

Dans ces conditions, un titre exécutoire sera émis chaque mois et envoyé aux familles.

Les familles qui bénéficient d'aide de la CAF, de leur comité d'entreprise ou de chèque vacances pourront directement les donner à Océane Voyages. Ces aides viendront en déduction de la somme dont elles doivent s'acquitter.


Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** les propositions de Monsieur le Maire
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention,

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 27/11/2023
Le Maire,
Philippe MARECHAL



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le



ID : 060-216000430-20231122-412023-DE

Paiement possible	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 fois	427,50					
2 fois	213.75	213.75				
3 fois	147.50	140	140			
4 fois	107	107	107	106.50		
5 fois	85.50	85,50	85,50	85,50	85,50	
6 fois	71.25	71.25	71.25	71.25	71.25	71.25